



Mairie de Cannes

VILLE DE CANNES

Ref : 2022_RP_01

COMMANDANT DE PORT H/F

Date limite de candidature : 11-05-2022

Présentation de la direction et définition du poste

Dotée de 51 agents, la direction municipale Mer et Littoral pilote les missions de service public portuaire et des activités de secours en mer. A ce titre elle est organisée en plusieurs services opérationnels pour gérer l'exploitation en régie directe de quatre ports de plaisance. Elle assure également la sécurité et la sûreté exercée sur ces ports de plaisance et sur le port de commerce de Cannes dont elle a la propriété et qu'elle a concédé. La direction Mer et littoral s'occupe également de l'exploitation en saison d'une plage en régie, elle assure le secours en mer et est en charge du contrôle des 31 établissements balnéaires.

Cette direction est au centre des enjeux municipaux à la fois pour ses spécificités maritimes et portuaires mais également sur le respect de l'environnement exigé sur ces domaines sensibles.

Le métier de Commandant des ports de Cannes est donc tout naturellement au centre des préoccupations municipales dont l'ambition est de proposer un accueil portuaire propre et sécurisé.

- Représenter l'autorité portuaire (AP) et assurer la fonction d'autorité investie des pouvoirs de police portuaire (AIPP) ;
- Contrôler le respect des règlements de police des Ports et de la réglementation en général (Code des Ports Maritimes et Code des Transports,...), et notamment en matière de protection de l'environnement par l'ensemble des usagers et intervenir si besoin ;
- Constaté toute infraction aux dits règlements de police des Ports et/ou des Codes des Ports Maritimes et des Transports ;
- Instruire et suivre les demandes d'autorisation de manifestations organisées sur les ports communaux et à bord des yachts;
- Encadrer les surveillants de port et l'assistante administrative ;
- Superviser la surveillance générale des espaces portuaires : occupation et utilisation du plan d'eau, des quais, des appontements et des terre-pleins et contrôler l'état de salubrité du port ;
- Superviser le contrôle et la coordination de la régulation du trafic portuaire et du respect des plans de mouillage ;
- Rédiger des rapports d'intervention et des procès-verbaux de constat et / ou de contravention de grande voirie et les transmettre au Préfet du Département;
- Rédiger, contrôler et/ou superviser les procédures d'adoption des arrêtés municipaux (autorisation d'occupation, règlement de police et d'exploitation des ports) ;
- Veiller au respect des cahiers des charges des concessions (portuaire, avitaillement, halage/carénage, etc.);
- Participer à la gestion de crise liée aux risques naturels ou technologiques ;
- Participer aux Conseils portuaires ;
- Garantir la sécurité des usagers et des agents par la prévention des risques et l'application de la réglementation.

Profil et compétences recherchés

- Savoir manager et organiser un service
- Connaissance de la réglementation portuaire, nautique, des normes ISPS et des procédures liées à la sûreté portuaire
- Bonne qualité relationnelle, rédactionnelle et d'élocution
- Anglais courant et anglais maritime souhaité
- Titulaire du PSC 1 ou PSE1
- Sens du service public, des missions de police et de l'autorité
- Excellente présentation, grande disponibilité, adaptabilité, rigueur, méthode, esprit d'initiative et d'équipe

Conditions de travail et environnement

Conduite de véhicules de service (embarcation nautique VL, 2 roues).

Moyens disponibles : poste de travail équipé, un dispositif de télésurveillance, un réseau de communication maritimes

Horaires décalés 7j/7, 24h sur 24, dimanches et jours fériés travaillé, 36h par semaine en moyenne et astreinte par roulement.

Lieu de Travail : Ports de Cannes